DocuSign Envelope ID: B5978ADA-3B44-41CE-98B8-848A31C3A72A

LISTE DES SIÈGES SOCIAUX ANTÉRIEURS DE LA SOCIÉTÉ
(article R. 123-110 du Code de commerce)

Les soussignés,

Monsieur Benjamin ADAM, Monsieur Nahed BAKIER, Monsieur Albert CHEVALLIER et Madame Mégane D'AVERSA,

Agissant en qualité de cogérants de la société « ABCD MED », société civile immobilière au capital de 1 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON-SUR-SAONE, sous le numéro 980 931 406,

Déclare et atteste que le siège social de la Société a été fixé depuis la constitution de la société, à l'adresse :

- 46 B Rue Emile Zola – Lieu-Dit Les Séranges – 71230 SAINT VALLIER,

Et être transféré à compter du 1er mars 2024 à l'adresse 2 Rue du Château – Le Bourg – 71460 BURNAND.

Le présent acte est signé électroniquement conformément aux articles 1366 et 1367 du Code Civil, au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, transposant le Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014, dit « Règlement eIDAS », sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Chaque partie reconnaît signer le présent acte par l'intermédiaire du prestataire *DocuSign* garantissant que l'acte est établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

En application de l'article 1375 alinéa 4 du Code Civil, chaque partie reconnaît que l'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite lorsque le présent acte signé sous forme électronique est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367 du Code Civil, et que le procédé permet à chaque partie de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès.

Chaque partie s'engage à prendre toutes les mesures appropriées afin que la signature électronique de l'acte ne puisse être apposée que par son représentant dûment habilité à cet effet en vertu d'un pouvoir.

Chaque partie reconnaît procéder à la signature électronique du présent acte en toute connaissance de cause de la technologie mise en œuvre et des modalités de celle-ci. Chaque partie renonce en conséquence à mettre en doute, dans le cadre de toute réclamation et/ou action en justice, la fiabilité dudit procédé de signature électronique et/ou la manifestation de sa volonté de conclure l'acte à ce titre.

Enfin, dans l'éventualité où le présent acte est présenté à la formalité de l'enregistrement, il sera fait application des dispositions des articles 658 et 849 du Code Général des Impôts.

Le(s) soussigné(s) déclare(nt) que le contenu du présent acte est sincère et exact à la date du 1er mars 2024, et accepte(nt) de considérer la date indiquée ci-avant comme la date de signature du présent acte et de devenir ainsi juridiquement lié(s), nonobstant la signature matérielle dudit acte sur la plateforme *DocuSign* à une (des) date(s) antérieure(s) ou postérieure(s).

Monsieur Nahed BAKIER

DocuSigned by:
36E020D18B8744B...

Madame Mégane D'AVERSA

DocuSigned by:
18CCE5208C67421...

DocuSign Envelope ID: B5978ADA-3B44-41CE-98B8-848A31C3A72A

Monsieur Albert CHEVALLIER

DocuSigned by:
CHEVALLIER Albert
99A5E488436D49E...

Monsieur Benjamin ADAM

DocuSigned by:
Benjamin ADAM
F4D78299951345A...